

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.



COMMUNE DE VENELLES

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2025-176

Objet

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION FONCIERE D'EQUILIBRE A LA SACOGIVA POUR LA REALISATION DE L'OPERATION LOCATIVE SOCIALE « VERDON »

Exposé des motifs :

La SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (SACOGIVA) a signé, en date du 30 avril 2025, un contrat de réservation avec la SCI VENELLES VERDON en vue de l'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux situés allée du Verdon.

Cette opération immobilière prévoit la réalisation d'un immeuble de 3 niveaux (R+2) comprenant 33 logements locatifs sociaux, allant du T2 au T4, répartis comme suit : 7 logements en PLAI, 12 en PLUS et 14 en PLS. L'immeuble sera desservi par un ascenseur, donnant accès à l'ensemble des niveaux, y compris au sous-sol.

L'opération intègre également 44 places de stationnement, dont 23 en sous-sol (niveau R-1) et 21 en extérieur, incluant 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). 2 locaux vélos seront également aménagés au niveau R-1, afin d'encourager l'usage des mobilités douces.

Dans le cadre de cette opération, et afin d'encourager l'installation de jeunes ménages tout en répondant aux besoins de redynamisation démographique de la commune, la SACOGIVA a sollicité une dérogation à la règle de 14 logements sociaux par hectare. Celle-ci a été accordée, permettant ainsi de réserver 14

logements (3 PLAI, 5 PLUS et 6 PLS) à des personnes de moins de 30 ans, conformément à l'article L. 441-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Dans le but de permettre la réalisation de cette opération d'intérêt communal, la SACOGIVA sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'équilibre à hauteur de 300 000 €.

Ce soutien permettrait d'assurer la faisabilité de l'opération tout en répondant aux objectifs de mixité sociale et de renouvellement générationnel portés par la commune.

Cette participation pourrait également être intégrée en déduction du prélèvement annuel prévu par la loi SRU.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-35 en date du 05 avril 2022 relative au versement d'une subvention foncière à 13 Habitat pour la réalisation de l'opération « foyer jeunes travailleurs » ;

Vu la lettre de demande de subvention d'équilibre de la SACOGIVA en date du 21 mai 2025 et les pièces jointes justificatives ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2022-35 en date du 05 avril 2022 relative au versement d'une subvention foncière à 13 Habitat pour la réalisation de l'opération « foyer jeunes travailleurs », le projet n'ayant pas été mené à terme ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention foncière d'équilibre à la SACOGIVA pour un montant de 300 000 € pour la réalisation de l'opération locative sociale «VERDON ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs au versement de cette subvention.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 du budget 2025.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Accusé de réception en préfecture
013-21131100-20250909_0176-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025